République Française

VILLE DE LA GARDE

Hôtel de Ville – BP 121 - 83957 LA GARDE Cedex - 04 94 08 98 00

SERVICE PETITE ENFANCE

PROTOCOLE

Période COVID-19

NOM de l'établissement : MAC

Adresse : 435 avenue Jacques DUCLOS 83130 LA GARDE

Numéro de téléphone : 04 98 01.80.77.

Référents du Protocole :

- Chef de service Petite Enfance : Xavier MONTOIS ☎ 06.24.47.20.16.
- Coordinatrice Petite Enfance : Véronique ASSANTE. ☎ 06. 48.76.49.05.
- Médecin référent : Docteur ROUX

- Rédaction du protocole: Véronique ASSANTE

Validation du médecin référent :

Le 15-05-2020 Signature :
Dr Roux

Protocole période COVID-19

Le virus se transmet de manière aéroportée, c'est-à-dire qu'il se transmet par la salive soit par contact direct, soit par contact indirect. Egalement, selon les dernières études, il serait contenu dans les selles en cas d'infection.

Les contacts directs identifiés :

- Changes
- Repas
- Câlins
- Temps de jeux à deux
- Moments de communication avec l'enfant
- Temps de communication avec les parents
- Soins : DRP, bobos, etc. .....

Les contacts indirects identifiés :

- Linge
- Surfaces
- Mains
- Vaisselle

Gestes barrières :

- Se laver les mains régulièrement
- Porter un masque
- Ne pas porter ses mains au visage lors de contact direct avec l'enfant
- Respecter les 1 mètre de distance lorsque cela est possible
- Tousser et éternuer dans son coude
- Aérez plusieurs fois par jours
- Nettoyez les espaces : surfaces hautes et sol une à deux fois par jour
- Limitez les espaces où l'enfant va circuler

1. Accueil des parents

L'accueil des parents se fera à l'entrée de la crèche.

Les arrivées des parents devront être décalées de 10 minutes, des marquages au sol tous les 1 mètre devront être délimités pour guider les parents à leur arrivée. Les parents sont invités à bien respecter l'horaire qui leur est attribué.

Les parents devront porter un masque dès leur arrivée

Un lavage des mains devra se faire avant et après l'accueil avec une solution hydro alcoolique

Respecter si possible les 1 mètre de distance lors de l'accueil

En cas de maladie de l'enfant ou d'un membre de la famille

Cf. fiches décisionnelles

Les parents devront nous signaler s'ils présentent des signes du COVID 19

En cas de doute sur l'état de santé du parent, prévenir la directrice ou la personne positionnée en continuité de direction.

2. Constitution des groupes d'enfants

Les groupes d'enfant ne doivent pas :

- excéder 10 enfants
- se croiser dans l'établissement
- se regrouper en fin de journée ou pendant les repas
- partager des lieux et des jouets sans désinfection préalable

3. Désinfection du linge

Tenues professionnelles :

- Le personnel doit porter une tenue dédiée à la crèche : haut + bas
- Les professionnels doivent ôter leurs chaussures dès l'arrivée dans l'établissement et les stocker dans l'entrée. Ils doivent mettre dès l'arrivée leurs chaussures professionnelles et se laver les mains avec une solution hydro alcoolique. Le port de sur chaussure est possible
- La tenue professionnelle doit être changée tous les jours (haut + bas)
- Le linge sale doit être stocké dans un panier fermé
- Lorsque le personnel ôte sa tenue, il doit effectuer une friction avec du gel hydro alcoolique
- La tenue professionnelle doit être lavée en machine à 60°c minimum, si possible à 90°
- Le personnel qui manipule les tenues professionnelles sales doit porter :
    - des gants et se frictionner les mains avec une solution hydro alcoolique
    - Un tablier ou une sur blouse
    - Un masque
    - Ne pas coller le linge contre elle

Draps des lits des enfants :

- Les draps doivent être lavés au moins 1 fois par jour
- Ils ne doivent pas être secoués
- Une seule personne sera en charge pour ôter le linge de lit
- La personne en charge devra s'équiper d'un tablier (ou surblouse), de gants, de masque.
- Les disposer dans un panier fermé
- Les draps doivent être lavés à 60 ° minimum, si possible 90°

4. Le port de masque

Le port de masque doit être mis dès l'arrivée dans l'établissement.

- Le masque doit être changé :
    - Toutes les 3 heures
    - Lorsqu'il est humide
    - Lorsqu'il a été souillé lors d'un soin
    - Lorsqu'il est ôté

Il est impératif de se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir ôté.

Des paniers spécifiques et fermés pour les masques sales devront être installés dans les salles de vie et dans les vestiaires afin de faciliter le change des masques.

Chaque agent aura tous les jours sa dotation de masque dans un contenant plastique et étiqueté à son nom.

Les masques devront être lavés quotidiennement à 60°C minimum et devront être jeté au bout de 10 utilisations.

5. Port de visière

- En cas de DRP
- Soin avec risque de projection

Les visières devront être désinfectées à chaque utilisation et stockées dans des pochettes plastiques individuelles.

6. Port de gants

Les professionnels devront porter des gants pour les cas suivants :

- Change des enfants
- Accompagnement aux toilettes
- Soin des yeux
- DRP
- Nettoyage et désinfection des sols et des surfaces

Un lavage des mains devra être effectué avant et après avoir mis des gants.

7. Désinfection des surfaces

Le nettoyage doit être effectué avec une tenue propre ou une sur blouse

Effectuer le nettoyage du plus haut vers le plus bas et du plus propre au plus sale.

Si possible la désinfection doit être effectuée avec une MOP et une lavette en microfibre.

La désinfection des surfaces hautes devra être effectuée avec la solution Aquama en employant la procédure virucide (cf. fiche technique) ou un appareil vapeur

Une fiche de traçabilité pour la réactivation de la solution Aquama doit être mise en place.

Les sols devront être désinfectés soit avec la solution Aquama virucide soit avec de la javel diluée (cf fiche technique) soit un appareil vapeur

Une feuille de traçabilité doit être mise en place pour contrôle journalier

- Plan de change :

Une désinfection doit être effectuée à chaque change.

Une désinfection approfondie des plans de changes et des robinetteries devront être effectué deux fois par jour.

La lavette doit être changée :

  - A chaque selle
  - Au minimum 2 fois par jour

- Les toilettes des enfants

Doivent être désinfecté à chaque passage

Le personnel devra porter des gants

- Désinfection des sols

Effectuer le nettoyage du plus haut vers le plus bas et du plus propre au plus sale.

Une microfibre par pièce, voire 2 si les pièces sont grandes.

La salle de vie des enfants doit être désinfectée 2 fois par jour :

- Une fois lors de la sieste des enfants
- Avant l'arrivée des enfants
- Dès que cela est nécessaire

Avant la désinfection effectuer un balayage humide

Technique du balayage humide et de la désinfection :

- Mettre la gaze ou MOP au sol
- Attacher la gaze sur le balai
- Détourage de la pièce : poussé du balai devant soi sur tout le pourtour de la pièce
- Passage du balai sur le reste de la pièce, en reculant et en ramenant le balai en faisant des mouvements de « S » qui se chevauchent (en godille)
- Enlever la gaze
- Jeter la gaze et les salissures non adhérentes à la poubelle. S'aider d'une pelle et d'une balayette.

- Désinfection des surfaces hautes :
  - Les meubles dans la salle de vie des enfants doivent être désinfectés 2 fois par jours
  - Les poignets, interrupteurs et les interphones, ... doivent être désinfectés 2 fois par jour (limiter aux salles utilisées)
  - Désinfection des tables de repas à chaque utilisation
  - Effectuer une désinfection dès que cela est nécessaire

- Gestion des déchets :
    - Les déchets devront être contenus dans des poubelles fermées et les sacs devront être doublés pour les déchets types mouchoirs, couche.
    - Les déchets devront être évacués deux fois par jour et stocké dans le local poubelle de l'établissement
    - La personne en charge d'évacuer les poubelles devra porter une surblouse, des gants et un masque.

8. Accueil des enfants et des parents

L'accueil des enfants se fera :

- A l'entrée du MA (création d'un SAS)
- Les arrivées des parents seront échelonnées
- Les parents devront porter un masque dès l'arrivée et effectuer une désinfection des mains avec un gel hydro-alcoolique
- Si les enfants marchent ils devront se diriger seuls vers la professionnelle
- La professionnelle rangera elle-même les affaires de l'enfant dans son casier et lui changera les chaussures.
- Un lavage des mains avec une solution hydro alcoolique devra être effectué avant et après chaque accueil
- Une désinfection régulière du lieu d'accueil devra être faite
- Les mains des enfants devront être lavées avec de l'eau et du savon
- Les parents devront nous communiquer la température de leur enfant qui aura été prise au domicile juste avant de venir cette température sera notée sur la feuille de transmission prévue à cet effet
- Une température sera prise au départ de l'enfant avec le thermoflash et notée sur la feuille de transmission prévue à cet effet

9. Organisation des salles de vie des enfants

Les adultes doivent respecter entre eux et dans toutes les circonstances les 1 mètre de distance

- Dortoir
    - Les lits devront être disposés à 1 mètre minimum de distance
    - Les lits devront être désinfectés après chaque utilisation et draps changés

- Salle de vie des enfants
    - Limiter les espaces
    - Prévoir les activités à l'avance
    - Prévoir des caisses de jouets
    - Les mains des enfants devront être lavées entre chaque activité

- L'extérieur
    - Les activités à l'extérieur lorsque les locaux le permettent sont recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes
    - le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jours et au besoin entre chaque usage par un groupe différent d'enfants

- Salle de restauration
  - La personne qui prépare les repas ne doit pas pénétrer dans la salle
  - Les professionnelles se laveront les mains avant et après les repas et entre chaque enfants
  - Laver les mains avant et après le repas
  - Installer les enfants le plus à distance possible, limité de 1 mètre
  - éviter dans la mesure du possible les échanges de nourriture et des couverts

- Salle de change
  - Prendre un seul enfant à la fois
  - Mettre une sur blouse
  - L'hygiène de la salle de change devra être rigoureuse et le matériel devra être bien rangé
  - les visières, les gants et les couches devront être à disposition
  - Les enfants autonomes devront se laver les mains à chaque passage aux toilettes
  - Le port de gant pendant les changes, pour les professionnelles, n'exclut pas le lavage de main rigoureux

- Biberonnerie
  Elle peut être partagée
  - Lavage des mains rigoureux avant et après la préparation des biberons
  - Désinfection à chaque utilisation de la paillasse
  - Utilisation d'une sur blouse et d'une charlotte à chaque préparation

10. Règles de conduites pour les professionnels

Les contacts entre professionnels doivent être réduits :

- Respecter les 1 mètres de distance
- Garder le masque même lorsque vous n'êtes pas en présence d'enfant
- Organiser des binômes de travail et ces binômes auront en charge les mêmes enfants (sauf agents du pool)
- Le pool sera positionné pour une semaine consécutive
- Le personnel du matin et du soir aura un simple contact pour des transmissions. Les directrices ne devront pas faire coïncider les plages horaires de travail

Tenues professionnelles :

- Tenue professionnelle spécifique (haut +bas+ chaussures+ veste)
- Les cheveux devront être attachés
- Les ongles doivent être courts, pas de vernis, pas de faux ongles ni french
- Pas de bijoux au niveau des mains et poignets sauf alliance
- Si possible prendre une douche avant l'arrivée à la crèche et avant de partir
- Le directeur et son adjoint devront porter, en plus de leur tenue professionnelle, une sur blouse avant d'entrer dans les sections

CAT avant la prise poste :

- Les agents devront portés des masques personnels dès l'arrivée dans l'établissement
- Chaque agent devra s'assurer de son état de santé : fièvre, toux, perte de goût et/odorat, grande fatigabilité, pertes équilibre, conjonctivite, érythème cutanée, ...
- Lavage des mains
- Mettre le masque fourni par la collectivité
- Hygiène rigoureuse

CAT durant le temps de travail :

- Eviter les déplacements dans les parties communes
- Respecter les protocoles
- En cas de difficultés ne pas hésiter à en faire part à la direction

Outils de travail

- Chaque agent aura son propre stylo
- Désinfecter 2 fois par jour : clavier ordinateur et postes de travail partagés (table, bureau, etc...)
- Désinfecter à chaque utilisation le téléphone
- Chaque agent aura 2 masques minimum par temps de travail

Les repas sur place doivent être pris que si le temps de travail se situe pendant les heures de repas. Le personnel devra apporter ses propres couverts

Pour les pauses café le personnel devra porter sa propre tasse

11. Cas avéré dans l'établissement

Utiliser les préconisations officielles du ministère de la santé pour les EAJE

Le lavage des mains :

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les sèches mains partagés ou réutilisables) :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures).

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque sieste ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité ;
- Avant le départ de l'enfant.

Utilisation de la solution Aquama Virucide :

[redacted]

aquama®

Procédure virucide pour les détenteurs de machines Freedom® Pure et Freedom® pour la désinfection des surfaces (Norme EN14476* Virucide):

Pour une préparation de 600 ml (dosage de la bouteille de spray):

	FREEDOM® PURE	FREEDOM®
Nombre d'activation: **4 cycles** (durée de chaque cycle: 5 min).	> 2 cuillères blanches de sel rase 	> 1 cuillère blanche de sel rase
Attention: **15 min de pause** entre chaque cycle.	> 2 impulsions consécutives pour obtenir le mode « High »	> 1 impulsion (mode unique - équivalent à « High »)

Si le système d'hydrolyse ne s'enclenche pas, rajouter 400 ml d'eau, pour obtenir 1 litre, afin de diluer la saumure (sans rajouter de sel).

- Bien mélanger la solution avec la grande cuillère pour dissoudre le sel.
- Entre chaque activation, retirer la carafe de sa base, minimum 15 minutes, et débrancher la prise de la base, pour permettre à la machine de refroidir plus rapidement.
- Réactiver la solution tous les 3 jours en **une seule activation (sans rajouter de sel)** - 2 impulsions (High) pour la Freedom® Pure, 1 impulsion (High) pour la Freedom®.
- Garder la bouteille de spray à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Détartrer régulièrement l'intérieur de la carafe avec du vinaigre.
- Hors production, ne jamais laisser la carafe, vide ou pleine de solution, posée sur sa base.

Pour rappel, les machines (Freedom® Pur + Freedom®) ne sont pas faites pour créer de la solution virucide à un rythme régulier - créer uniquement de la solution en cas de situation à risque.

Avant toutes choses, respectez les règles imposées par l'OFSP: rester à la maison, se laver soigneusement les mains et régulièrement, garder ses distances, ne pas serrer la main, tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, toujours vous annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

Nous avons reçu la validation par l'OFSP que notre notre solution est virucide et bactéricide (normes EN1276, EN1650, EN13697, EN13727 et EN14476, toutes testées en conditions de propreté et de saleté). Elle est enregistrée sous le numéro CHZN5805.

(*Poliovirus, Murine Norovirus, Adenovirus / En conditions de saleté 2'000 ppm soit 5 activations).

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter sur info@aquama.ch et prenez soin de vous!

aquama Holding SA - Lake Geneva Park - Luty 5/C - 1131 Tolochenaz - Suisse

[redacted]

Utilisation de l'eau de javel :

Afin que la désinfection soit optimale :

3 étapes :

Nettoyage avec un détergent neutre
Rinçage à l'eau
Désinfection à l'eau de javel à 0,5%, diluée à partir d'un bidon ou d'un berlingot

Dilution :

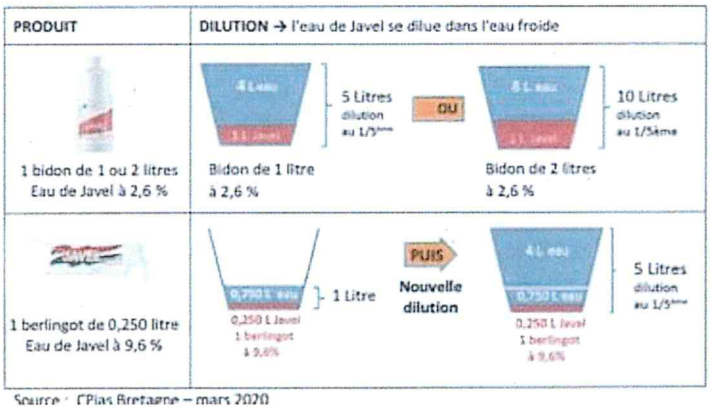

Source : CPias Bretagne – mars 2020

Précaution d'emploi :

La personne chargée de la dilution et de l'utilisation devra porter un masque et des gants de ménage

La solution diluée est active 24h

La solution diluée devra être stockée dans un contenant prévu à cet effet et identifié.

Avant et après toute dilution et utilisation, bien aérer les pièces

Utilisation d'un masque :